

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES**  
**DU VENDREDI 10 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le dix juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

*Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2016.*

**Présents** : Mesdames Odile COURCHELLE, Lucile FOROT, Amandine GRAY, Pascale PETTAVINO, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Daniel BARBAROSSA, Marc BARD, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU et Bruno ROUX et, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : - Madame Nadine POINT

et Monsieur Thomas SOUBEYRAND qui donne pouvoir à Monsieur Bernard BETRANCOURT,

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 3 mai 2016.**

### **Commande publique**

#### *Espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque*

**- Avenant n° 1 au lot n° 4 "Etanchéité"**

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n°1 au lot n° 4 "Etanchéité" concernant l'espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque.

Cet avenant, d'un montant global de + 1 927,50 € HT, est lié aux travaux supplémentaires suivants :

- travaux d'étanchéité contre les parois enterrées,
- travaux de solins et couvre joint entre ledit bâtiment et la caserne,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

**- Avenant n° 1 au lot n° 8 "Faux plafonds - Doublages - Cloisons - Peintures"**

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n°1 au lot n° 8 "Faux plafonds - Doublages - Cloisons - Peintures" concernant l'espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque.

Cet avenant, d'un montant global de + 4 832,65 € HT, se décompose comme suit :

1/ des travaux supplémentaires pour un montant de 6 854,25 € HT liés notamment à :

- doublages complémentaires à la bibliothèque et au rez-de-chaussée,
- modification du local de rangement,

2/ une économie, d'un montant de 2 021,60 € HT, liée notamment à une moins-value sur murs béton et enduits plâtre dans certaines pièces,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

**- Avenant n° 2 au lot n° 13 "Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire"**

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n°2 au lot n° 13 "Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire" concernant l'espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque.

Cet avenant, d'un montant global de + 4 543,59 € HT, est lié à la reprise de la conduite de gaz existante depuis la cuve propane jusqu'à la coupure extérieure du bâtiment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

## Aménagement du Bourg - 2ème phase

### **- Aménagement du Bourg - Lancement de la 2ème phase de travaux**

Après un rappel de la chronologie des études et travaux concernant le programme d'aménagement global du centre historique du Bourg le Conseil municipal, décide de poursuivre l'aménagement du Bourg en lançant une 2ème phase de travaux comprenant le secteur situé devant le Château et la Porte Fornate (tranche ferme), la rue autour de l'Eglise (tranche conditionnelle), et le tronçon allant du Château au Temple (option), et approuve le Dossier de Consultation des Entreprises de cette 2ème phase de travaux estimée à 211 454.50 € H.T.

### **- Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre**

Afin de continuer le projet Aménagement du bourg, le Conseil municipal décide de conclure un avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec la SARL BEMO Urba et Infra de 43700 BRIVES-CHARENSAC pour un montant de + 4 950,00 € HT

## Eau-Assainissement

### **- Rapport annuel 2015**

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport annuel 2015.

## Domaine et Patrimoine

### **- Décision de vente de bois sur pied**

Le Conseil municipal, décide pour l'exercice 2016 de mettre en vente sur pied, par les soins de l'Office National des Forêts les coupes dans les parcelles n° 3 et 4 pies de la forêt communale.

### **- Bail administratif pour les locaux de l'Auberge de la Fontaine**

Le Conseil municipal décide de conclure un bail administratif d'une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2016 avec Madame Christel BOURDIN pour les locaux de l'Auberge de la Fontaine, moyennant un loyer mensuel de 275,00 € TTC,

### **- Approbation du bail administratif entre la SARL "LA SOURCE » et la Commune de DESAIGNES**

La Commune de DESAIGNES a aménagé une plateforme sur la parcelle sise « Jeaute Dessus » d'une superficie de 2500 m². Le conseil municipal donne son approbation pour sa location à la SARL « LA SOURCE » qui va y développer une activité de Snack/Bar/Petite restauration/Organisation d'évènements culturels et artistiques, dans le cadre d'un bail administratif de 10 ans, moyennant un loyer de 250 euros HT, indexé chaque année sur l'indice des loyers commerciaux. La rédaction du bail administratif définitif ainsi que l'accomplissement des formalités de publication à la Conservation des Hypothèques sont confiés au Cabinet CHAMPAUZAC.

### **- Convention de servitude avec ERDF**

Le conseil municipal approuve la convention de servitude entre ERDF et la commune de Désaignes concernant les travaux de raccordement électrique de l'espace culturel et scolaire qui doivent emprunter la propriété communale, et plus particulièrement la parcelle AB 249.

## Fonction publique

### **- Création d'un emploi saisonnier pour la surveillance de la baignade**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter une personne en contrat à durée déterminée pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 août 2016, à raison de 35 heures par semaine, afin d'assurer la surveillance de la baignade durant la saison estivale 2016.

## **Finances Locales**

### **- Budget principal - Demande d'option à la TVA pour les projets "La Source" et "Les Essentielles" et création de 2 services assujettis à la TVA dans le cadre du budget communal**

La commune est en train d'aménager une partie du bâtiment cadastré A 861 sis au lieu-dit "Jeaute Dessus", en vue de le louer à la EARL « Les Essentielles » qui va y développer une activité agricole, et notamment une distillerie d'huiles essentielles, et d'autre part un bail administratif a été signé entre la commune et SARL La Source, société qui va développer une activité de Snack/Bar/Petite restauration/Organisation d'événements culturels et artistiques, sur le terrain aménagé par la collectivité.

Le conseil demande à opter pour la TVA pour ces 2 opérations, et créer ainsi 2 services assujettis à la TVA mais non érigés en budget annexe au niveau du budget communal

### **- Signalétique d'Information Locale – Demande de subvention auprès de la Région**

La commune et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche se sont associés pour réfléchir à la mise en place d'une signalétique efficace permettant de répondre aux besoins des acteurs économiques, et de faire face aux nuisances d'une prolifération incontrôlée des dispositifs d'affichage.

Le Conseil municipal, approuve le projet de Signalétique d'Information Locale, et sollicite pour cette opération, estimée à 8 875,95 € HT, une subvention de la Région (Ligne Parc) à hauteur de 50%.,

### **- Compte de gestion 2016 du "CCAS"**

Une délibération a été prise le 18 décembre 2015 pour dissoudre le CCAS et intégrer son budget dans le budget communal. Le compte de gestion de l'année 2016 du "CCAS", dressé par le receveur municipal, et visé et certifié exacts par l'ordonnateur est soumis au conseil municipal. Cette situation n'appelant ni remarque, ni réserve de sa part, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le compte de gestion 2016 du "CCAS",

### **- Subvention de fonctionnement au Budget Local Commercial**

Le bail administratif de l'Auberge de la Fontaine a été établi par le Cabinet de Me Champauzac. Il a lieu de verser une subvention d'exploitation au budget Local commercial afin de régler la facture.

Une subvention de fonctionnement est prise sur le compte D657364 chapitre 65 du Budget Principal pour un montant de 1380€ TTC et viré sur le compte R74 subvention d'exploitation du Budget Local commercial pour un montant de 1150 € H.T.

### **- Budget Local Commercial - Décision Modificative n° 1**

Afin de régulariser une écriture comptable, le conseil vote le virement de crédits suivant concernant le budget du local commercial :

En section de FONCTIONNEMENT

Compte R 74 subvention d'exploitation : + 1 150,00€

Compte D 6226 honoraires : + 1 150,00€

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.*